

Contrôle public <controle.public.fr.rus@gmail.com>

dim. 1 août

00:21

À baj.tj-nice, NICE/ACCUEIL

AU BAJ DU TJ DE NICE

M. Ziablitsev Sergei, un demandeur d'asile sans moyens de subsistance, arbitrairement retenu au CRA de Nice, demande la nomination **immédiate** d'un avocat pour :

- défendre ses droits dans un CRA de Nice **quotidiennement violé** (battage et dissimulation par l'administration, isolement du monde extérieur, privation du droit à téléphone, à la télévision, privation de l'information, du traducteur et l'interprète, des défenseurs élus, la faim, du manque de marche, de la privation du droit de communiquer avec des parents et les enfants, aucune bibliothèque, pas Internet ...)
- pour la procédure de **réexaminer** les décisions criminelles des juges de la liberté de privation de liberté rendues malgré en présence légale sur le territoire français.
- pour faire appel de l'inaction du préfet qui a violé le droit de renouvellement de l'attestation de la demande d'asile
- pour l'exercice du droit garanti par l'article 34 de la CEDH: fournir une assistance pour la préparation et le dépôt d'une plainte auprès de la CEDH, y compris pour l'adoption de mesures provisoires (Arrêt de la CEDH du 11.03.21 «Feilazoo v. Malta»)

Comme il s'agit d'une violation des droits de détenu l'avocat doit être nommé **IMMÉDIATEMENT**, car M. Ziablitsev a le droit à la protection d'un avocat du moment de la privation de liberté jusqu'à la libération-**tous les jours**.

Les données de l'avocat de signaler à l'Association pour une action conjointe de défense.

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, nous vous demandons de contacter par e-mail, la décision est également envoyée par e-mail.

Association "Contrôle public"

le 31.07.2021



Garanti sans virus. www.avg.com

8 pièces jointes



Garanti sans virus. www.avg.com

8 pièces jointes



TJ-NICE/BAJ <baj.tj-nice@justice.fr>

lun. 2 août

12:00

À HAMOUDA, LANDRIEU, moi

Monsieur,

Bonjour,

En réponse à l'ensemble de vos demandes,

Nous vous indiquons que **le BAJ n'est pas compétent pour une désignation d'avocat sans la constitution préalable d'un dossier d'aide juridictionnelle.**

En effet, le BAJ a compétence pour statuer uniquement sur une demande d'aide juridictionnelle avec avocat désigné ou à désigner.

Compte tenu de vos diverses demandes, je saisis :

- le barreau de NICE pour qu'il puisse éventuellement vous donner des éléments de réponse complémentaires.

- la Cour administrative d'appel, puisque vous désirez faire appel d'une décision administrative.

Enfin, le BAJ ne peut être compétent pour statuer sur un dossier devant la CEDH.

Cordialement,

Le BAJ DE NICE

Gmail

in:sent

119 sur 344

Nouveau message

Boîte de réception

Messages suivis

En attente

Messages envoyés

Brouillons 26

Notes

Plus

Meet

Nouvelle réunion

Rejoindre une réunion

Hangouts

Contrôle public

Ziablitsev S.: demande d'avocat pour le rétenu du CRA de Nice - URGENCE

Boîte de réception x

 **Contrôle public** <controle.public.fr.rus@gmail.com> 1 août 2021 00:21

À baj.tj-nice, NICE/ACCUEIL ▾

AU BAJ DU TJ DE NICE

M. Ziablitsev Sergei, un demandeur d'asile sans moyens de subsistance, arbitrairement rétenu au CRA de Nice, demande la nomination **immédiate** d'un avocat pour :

- défendre ses droits dans un CRA de Nice **quotidiennement violé** (battage et dissimulation par l'administration, isolement du monde extérieur, privation du droit à téléphone, à la télévision, privation de l'information, du traducteur et l'interprète, des défenseurs élus, la faim, du manque de marche, de la privation du droit de communiquer avec des parents et les enfants, aucune bibliothèque, pas Internet ...)
- pour la procédure de **réexaminer** les décisions criminelles des juges de la liberté de privation de liberté rendues malgré en présence légale sur le territoire français.
- pour faire appel de l'inaction du préfet qui a violé le droit de renouvellement de l'attestation de la demande d'asile
- pour l'exercice du droit garanti par l'article 34 de la CEDH: fournir une assistance pour la préparation et le dépôt d'une plainte auprès de la CEDH, y compris pour l'adoption de mesures provisoires (Arrêt de la CEDH du 11.03.21 «Feilazoo v. Malta»)

Comme il s'agit d'une violation des droits de détenu l'avocat doit être nommé **IMMÉDIATEMENT**, car M. Ziablitsev a le droit à la protection d'un avocat du moment de la privation de liberté jusqu'à la libération-**tous les jours**.
Les données de l'avocat de signaler à l'Association pour une action conjointe de défense.

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, nous vous demandons de contacter par e-mail, la décision est également envoyée par e-mail.

Association "Contrôle public"
le 31.07.2021

Contrôle public <controle.public.fr.rus@gmail.com>

dim. 1 août
00:21

À baj.tj-nice, NICE/ACCUEIL

AU BAJ DU TJ DE NICE

M. Ziablitsev Sergei, un demandeur d'asile sans moyens de subsistance, arbitrairement rétenu au CRA de Nice, demande la nomination **immédiate** d'un avocat pour :

- défendre ses droits dans un CRA de Nice **quotidiennement violé** (battage et dissimulation par l'administration, isolement du monde extérieur, privation du droit à téléphone, à la télévision, privation de l'information, du traducteur et l'interprète, des défenseurs élus, la faim, du manque de marche, de la privation du droit de communiquer avec des parents et les enfants, aucune bibliothèque, pas Internet ...)
- pour la procédure de **réexaminer** les décisions criminelles des juges de la liberté de privation de liberté rendues malgré en présence légale sur le territoire français.
- pour faire appel de l'inaction du préfet qui a violé le droit de renouvellement de l'attestation de la demande d'asile
- pour l'exercice du droit garanti par l'article 34 de la CEDH: fournir une assistance pour la préparation et le dépôt d'une plainte auprès de la CEDH, y compris pour l'adoption de mesures provisoires (Arrêt de la CEDH du 11.03.21 «Feilazoo v. Malta»)

Comme il s'agit d'une violation des droits de détenu l'avocat doit être nommé **IMMÉDIATEMENT**, car M. Ziablitsev a le droit à la protection d'un avocat du moment de la privation de liberté jusqu'à la libération-**tous les jours**.

Les données de l'avocat de signaler à l'Association pour une action conjointe de défense.

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, nous vous demandons de contacter par e-mail, la décision est également envoyée par e-mail.

Association "Contrôle public"
le 31.07.2021



Garanti sans virus. www.avg.com

8 pièces jointes



Garanti sans virus. www.avg.com

8 pièces jointes



TJ-NICE/BAJ <baj.tj-nice@justice.fr>

lun. 2 août
12:00

À HAMOUDA, LANDRIEU, moi

Monsieur,

Bonjour,

En réponse à l'ensemble de vos demandes,

Nous vous indiquons que **le BAJ n'est pas compétent pour une désignation d'avocat sans la constitution préalable d'un dossier d'aide juridictionnelle.**

En effet, le BAJ a compétence pour statuer uniquement sur une demande d'aide juridictionnelle avec avocat désigné ou à désigner.

Compte tenu de vos diverses demandes, je saisis :

- le barreau de NICE pour qu'il puisse éventuellement vous donner des éléments de réponse complémentaires.

- la Cour administrative d'appel, puisque vous désirez faire appel d'une décision administrative.

Enfin, le BAJ ne peut être compétent pour statuer sur un dossier devant la CEDH.

Cordialement,

Le BAJ DE NICE

Gmail

in:sent

119 sur 344

Nouveau message

Boîte de réception

Messages suivis

En attente

Messages envoyés

Brouillons 26

Notes

Plus

Meet

Nouvelle réunion

Rejoindre une réunion

Hangouts

Contrôle public

Ziablitsev S.: demande d'avocat pour le rétenu du CRA de Nice - URGENCE

Boîte de réception x

 **Contrôle public** <controle.public.fr.rus@gmail.com> 1 août 2021 00:21

À baj.tj-nice, NICE/ACCUEIL ▾

AU BAJ DU TJ DE NICE

M. Ziablitsev Sergeï, un demandeur d'asile sans moyens de subsistance, arbitrairement rétenu au CRA de Nice, demande la nomination **immédiate** d'un avocat pour :

- défendre ses droits dans un CRA de Nice **quotidiennement violé** (battage et dissimulation par l'administration, isolement du monde extérieur, privation du droit à téléphone, à la télévision, privation de l'information, du traducteur et l'interprète, des défenseurs élus, la faim, du manque de marche, de la privation du droit de communiquer avec des parents et les enfants, aucune bibliothèque, pas Internet ...)
- pour la procédure de **réexaminer** les décisions criminelles des juges de la liberté de privation de liberté rendues malgré en présence légale sur le territoire français.
- pour faire appel de l'inaction du préfet qui a violé le droit de renouvellement de l'attestation de la demande d'asile
- pour l'exercice du droit garanti par l'article 34 de la CEDH: fournir une assistance pour la préparation et le dépôt d'une plainte auprès de la CEDH, y compris pour l'adoption de mesures provisoires (Arrêt de la CEDH du 11.03.21 «Feilazoo v. Malta»)

Comme il s'agit d'une violation des droits de détenu l'avocat doit être nommé **IMMÉDIATEMENT**, car M. Ziablitsev a le droit à la protection d'un avocat du moment de la privation de liberté jusqu'à la libération-**tous les jours**.
Les données de l'avocat de signaler à l'Association pour une action conjointe de défense.

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, nous vous demandons de contacter par e-mail, la décision est également envoyée par e-mail.

Association "Contrôle public"
le 31.07.2021

Ziablitsev S: Dossier № RG21/01035-№ PORTALIS DBWR-W/B7F-NTPG

Сергей Зяблицев

bormentalsv@yandex.com

2 авг в 18:48

2 получателя

:

VA

valerie.lefevre@justice.fr

CO

controle.public.fr.rus@gmail.com

Язык письма — французский. Перевести на русский?

Перевести

Appel contre la détention fr 25.07.21.pdf PDF 1. contactes.pdf PDF 2. 09.05.21,, le préfet_ logement, allocation, justice_compressed_compressed (1) — копия.pdf PDF 3. 10.05.21 le préfet_ logement, allocation, justice_compressed_compressed (2).pdf PDF 4. Courriel à la préfecture du 10.07.2021.pdf PDF 5. 10.07.21 renouvellement resepisse .pdf PDF 5.1 Récépissé Ziablitsev до 12.07.21. Получил 27.01.21.pdf PDF

7

ZIABLITSEV RG 21/01035

Madame

J'ai fait appel avec l'aide d'un représentant de l'Association et demandé la nomination d'un avocat. L'avocat n'a apporté aucune aide, la décision prouve que mon appel n'a pas été examiné. La décision n'est pas traduite en français et non envoyée à l'Association. Je suis légalement en France en vertu de la loi, mais je suis placé dans un centre en tant que sans-papiers. Quel genre d'assistance m'a été fournie par un avocat???

J'ai donc le droit de demander un réexamen de la décision. C'est à cette fin que j'ai besoin d'un avocat qui me contactera, avec l'Association et **déposera une demande de réexamen.**

Cordialement

M. Ziablitsev S le 02.08.2021

Я подал апелляцию с помощью представителя ассоциации и попросил назначить адвоката. Адвокат не оказал никакой помощи, решение доказывает, что моя апелляция не была рассмотрена. Решение не переводится на французский язык и не направляется в Ассоциацию. Я легально нахожусь во Франции по закону, но меня помещают в центр как нелегала. Какую помощь мне оказал адвокат???

Поэтому я имею право потребовать пересмотра решения. С этой целью мне нужен адвокат, который свяжется со мной, с Ассоциацией и подаст ходатайство о пересмотре.

----- Пересылаемое сообщение -----

27.07.2021, 12:20, "Сергей Зяблицев" <bormentalsv@yandex.com>:

----- Пересылаемое сообщение -----

25.07.2021, 23:57, "Сергей Зяблицев" <bormentalsv@yandex.com>:

TJ de Nice

Au juge de la liberté et de la détention

Прошу передать судье по свободе и задержанию до аудиенции в 10 26.07.2021.
Я прошу меня ознакомить с досье до аудиенции. Я прошу обеспечить мне переводчика для общения с адвокатом до аудиенции, адвокату предоставить мою жалобу для изучения и согласования со мною позиции

Je vous demande de le transmettre au juge de la liberté et de la détention avant l'audience à 10 h le 26.07.2021.

Je demande de me familiariser avec le dossier avant l'audience.

Je demande à ce qu'on me fournisse un interprète pour communiquer avec l'avocat avant l'audience, à ce que l'avocat fournisse ma plainte pour étudier et négocier avec moi la position

Cordialement

M. Ziablitsev S le 25.07.2021

----- Конец пересылаемого сообщения -----

----- Конец пересылаемого сообщения -----

The screenshot shows an email client interface. On the left is a sidebar with folders: 'Nouveau message', 'Boîte de réception' (2), 'Messages suivis', 'En attente', 'Messages envoyés', 'Brouillons' (21), 'Notes', and 'Plus'. Below the sidebar are sections for 'Meet' (with 'Nouvelle réunion' and 'Rejoindre une réunion') and 'Hangouts'. The main area displays an email from 'Contrôle public' (control.public.fr.rus@gmail.com) to 'Ziablitsev S.' with the subject 'demande d'avocat pour le rétenu du CRA de Nice -URGENCE'. The email content is as follows:

Contrôle public <control.public.fr.rus@gmail.com> 1 août 2021 00:21 (il y a 4 jours)

À baj.tj-nice, NICE/ACCUEIL

AU BAJ DU TJ DE NICE

M. Ziablitsev Sergei, un demandeur d'asile sans moyens de subsistance arbitrairement rétenu au CRA de Nice, demande la nomination immédiate d'un avocat pour :

- défendre ses droits dans un CRA de Nice **quotidiennement violé** (battage et dissimulation par l'administration, isolement du monde extérieur, privation du droit à téléphone, à la télévision, privation de l'information, du traducteur et l'interprète, des défenseurs élus, la faim, du manque de marche, de la privation du droit de communiquer avec des parents et les enfants, aucune bibliothèque, pas Internet ...)
- pour la procédure de **réexaminer** les décisions criminelles des juges de la liberté de privation de liberté rendues malgré en présence légale sur le territoire français.
- pour faire appel de l'inaction du préfet qui a violé le droit de renouvellement de l'attestation de la demande d'asile
- pour l'exercice du droit garanti par l'article 34 de la CEDH: fournir une assistance pour la préparation et le dépôt d'une plainte auprès de la CEDH, y compris pour l'adoption de mesures provisoires (Arrêt de la CEDH du 11.03.21 «Feilazoo v. Malta»)

Comme il s'agit d'une violation des droits de détenu l'avocat doit être nommé **IMMÉDIATEMENT**, car M. Ziablitsev a le droit à la protection d'un avocat du moment de la privation de liberté jusqu'à la libération-tous les jours.

Les données de l'avocat de signaler à l'Association pour une action conjointe de défense.

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, nous vous demandons de contacter par e-mail, la décision est également envoyée par e-mail.

Association "Contrôle public"
le 31.07.2021

Garanti sans virus. www.avg.com

<https://www.barreaudenice.com/contacts-infos-pratiques/contact/>

Déclaration N° 28

Depuis la garde à vue du 23.07.2021, les différents avocats ont été nommé pour la défense de M. Ziablitsev S. Ils ont tous reçu le paiement du budget. Aucun avocat n'a fourni aucune protection à Ziablitsev S. Par conséquent, ils n'ont pas d'éducation juridique ou ils sont corrompus et ne travaillent pas pour M. Ziablitsev S mais pour le côté de l'accusation.

L'Association au nom de M. Ziablitsev S. demande des informations sur tous les avocats qui ont été nommés pour M. Ziablitsev S. du 23.07.2021 à quelles procédures ont-ils participé, en quoi leur défense a-t-elle été exprimée, quels documents prouvent leurs activités de protection, quel paiement leur a été payé sur le budget

Selon nos informations, une accusation criminelle a été falsifiée contre Ziablitsev S. le 2.08.2021 Qui a été nommé comme l'avocat pour toutes les procédures pénales ou aucun avocat n'a été nommé du tout, juste pour l'audience ?

Nous demandons des informations détaillées sur toutes les questions, y compris les questions financières.

Barreau de Nice Centre Justice Amiable Annuaire [Contacts & infos pratiques](#) Espace avocats

Pour un avocat au titre de l'Aide Juridictionnelle (pris en charge en totalité ou partiellement par l'Etat), vous reporter à la rubrique.

Civilité Mr Mme

Nom * Ziablitsev Prénom * Sergéi

Email * controle.public.fr.rus@gmail.com Téléphone (+33)6 15 16 17 18

Message * Déclaration N° 28
 Depuis la garde à vue du 23.07.2021, les différents avocats ont été nommé pour la défense de M. Ziablitsev S. Ils ont tous reçu le paiement du budget. Aucun avocat n'a fourni aucune protection à Ziablitsev S. Par conséquent, ils n'ont pas d'éducation juridique ou ils sont corrompus et ne travaillent pas pour M. Ziablitsev S mais pour le côté de l'accusation, L'Association au nom de M. Ziablitsev S. demande des informations sur
 - tous les avocats qui ont été nommés pour M. Ziablitsev S.
 - à quelles procédures ont-ils participé,
 - en quoi leur défense a-t-elle été exprimée,
 - quels documents prouvent leurs activités de protection,
 - quel paiement leur a été payé du budget

TROUVER UN AVOCAT
AIDE JURIDICTIONNELLE

Envoyer

Les champs marqués d'une * sont obligatoires. Les informations saisies ne seront pas utilisées à des fins commerciales.

Notre site utilise des cookies pour améliorer l'expérience utilisateur et nous considérons que vous acceptez leur utilisation si vous continuez votre navigation.



TROUVER
UN AVOCAT

AIDE
JURIDICTIONNELLE

Envoyer

Votre demande nous est bien parvenue. Elle sera traitée dans les plus brefs délais et nous reviendrons rapidement vers vous.

Cordialement,
Le Barreau de Nice

Les champs marqués d'une * sont obligatoires. Les informations saisies ne seront pas utilisées à des fins commerciales.

Déclaration N° 28: manque de qualité de défense



Contrôle public <controle.public.fr.rus@gmail.com>

jeu. 5 août
23:54

À TJ-NICE/BAJ, NICE/ACCUEIL, HAMOUDA, LANDRIEU

Au BAJ de Nice

Au barreau des avocats de Nice

Déclaration N° 28

Depuis la garde à vue du 23.07.2021, les différents avocats ont été nommé pour la défense de M. Ziablitsev S. Ils ont tous reçu le paiement du budget. Aucun avocat n'a fourni aucune protection à Ziablitsev S. Par conséquent, ils n'ont pas d'éducation juridique ou ils sont corrompus et ne travaillent pas pour M. Ziablitsev S mais pour le côté de l'accusation.

L'Association au nom de M. Ziablitsev S. demande des informations sur

- tous les avocats qui ont été nommés pour M Ziablitsev S. du 23.07.2021,
- à quelles procédures ont-ils participé,
- en quoi leur défense a-t-elle été exprimée,
- quels documents prouvent leurs activités de protection,
- quel paiement leur a été payé du budget

Selon nos informations, une accusation criminelle a été falsifiée contre Ziablitsev S. le 2.08.2021 Qui a été nommé comme l'avocat pour toutes les procédures pénales ou aucun avocat n'a été nommé du tout, juste pour l'audience ?

Nous demandons des informations détaillées sur toutes les questions, y compris les questions financières.

Cordialement

le 05.08.2021

Gmail

in:sent

Nouveau message

Boîte de réception 1

Messages suivis

En attente

Messages envoyés

Brouillons 21

Notes

Plus

Meet

Nouvelle réunion

Rejoindre une réunion

Hangouts

Contrôle

in:sent

1 sur 248

F+

Déclaration N° 28: manque de qualité de défense

 **Contrôle public** <controle.public.fr.rus@gmail.com> jeu. 5 août 23:54 (il y a 22 minutes) ☆ ↶ ⋮

À TJ-NICE/BAJ, NICE/ACCUEIL, HAMOUDA, LANDRIEU ▾

Au BAJ de Nice
Au barreau des avocats de Nice

Déclaration N° 28

Depuis la garde à vue du 23.07.2021, les différents avocats ont été nommé pour la défense de M. Ziablitsev S. Ils ont tous reçu le paiement du budget. Aucun avocat n'a fourni aucune protection à Ziablitsev S. Par conséquent, ils n'ont pas d'éducation juridique ou ils sont corrompus et ne travaillent pas pour M. Ziablitsev S mais pour le côté de l'accusation.

L'Association au nom de M. Ziablitsev S. demande des informations sur

- tous les avocats qui ont été nommés pour M Ziablitsev S. du 23.07.2021,
- à quelles procédures ont-ils participé,
- en quoi leur défense a-t-elle été exprimée,
- quels documents prouvent leurs activités de protection,
- quel paiement leur a été payé du budget

Selon nos informations, une accusation criminelle a été falsifiée contre Ziablitsev S. le 2.08.2021 Qui a été nommé comme l'avocat pour toutes les procédures pénales ou aucun avocat n'a été nommé du tout, juste pour l'audience ?

Nous demandons des informations détaillées sur toutes les questions, y compris les questions financières.

Cordialement
le 05.08.2021

 Garanti sans virus. www.avg.com

DOSSIER AIDE JURIDICTIONNELLE

Boîte de réception



TJ-NICE/BAJ <baj.tj-nice@justice.fr>

lun. 2 août
15:20

À moi

Bonjour,

En complément de notre mail de ce jour, veuillez trouver ci-joint l'imprimé de demande d'aide juridictionnelle.

Cordialement,

Le BAJ de NICE

...

[Message tronqué] [Afficher l'intégralité du message](#)

Zone contenant les pièces jointes



Contrôle public <controle.public.fr.rus@gmail.com>

jeu. 5 août
23:12

À NICE/ACCUEIL, HAMOUDA, LANDRIEU, TJ-NICE/BAJ

Au BAJ de Nice

Objet: la défense de l'otage M. ZIABLITSEV SERGEI, dont le lieu de détention est caché par les autorités du département dans le but de le priver de tous ses droits, c'est-à-dire qu'il est pris en otage. L'avocat est nécessaire pour toute la période de sa détention, l'avocat est tenu de contacter l'Association et les parents de M. ZIABLITSEV SERGEI. Un avocat est nécessaire immédiatement, car la personne privée de liberté est en danger sans avocat. Dans ce cas, l'otage est dans une zone d'anarchie. Veuillez noter e-mail avocat dans la décision.

Exigences de M. ZIABLITSEV à l'avocat:

- effectuer des fonctions de protection plutôt que de simuler
- contacter l'Association-un défenseur élu, bloqué par un groupe criminel organisé de fonctionnaires
- enregistrer vidéo de tous les contacts avec M. ZIABLITSEV et envoyer à l'Association
- établir le lieu de son otage et informer l'association et les parents
- faire appel de toutes les décisions frauduleuses de privation de liberté de M. ZIABLITSEV avec l'aide de l'association qui a les preuves
- obtenir des copies de tous les dossiers et de tous les éléments de preuve, y compris des enregistrements vidéo de tous les lieux de détention de M. ZIABLITSEV et les envoyer à l'Association comme une défenseuse élue, bloquée pour la raison d'une bonne défense.

- surveiller les conditions de détention et recevoir toutes les plaintes écrites, transmettre à l'Association.
- faire appel de l' inaction du préfet sur la non-délivrance des documents du demandeur d'asile depuis de 10.07.2021
- reconnaître l'arrêté du préfet de quitter la France du 21.05.2021 par un tribunal administratif juridiquement nul
- protéger le droit de M. ZIABLITSEV à la traduction de tous les documents

L'association "Contrôle public"

Le 05.08.2021

3 pièces jointes



- ← Répondre
- ↶ Répondre à tous
- ➡ Transférer

3 - Votre demande

A - La procédure

Cochez le cas correspondant à votre situation parmi les trois suivants :

- 1 - Vous souhaitez : saisir un tribunal, parvenir à un divorce par consentement mutuel par acte sous signature privée contresigné par avocats ou conclure un accord amiable (transaction, procédure participative)
- Exposez brièvement votre affaire : ... Ziablitsev a été détenu arbitrairement par le préfet, les juges de la liberté au CRA de Nice. Ensuite l'accusation des infractions a été falsifiée par le commandant de CRA, le chef de la police, le procureur de Nice, le préfet du département, le président du TJ de Nice. Donc, ils l'ont pris en otage. Il a besoin d'un avocat pour trouver un lieux d'otage et son défense toute la période de l'otage
- Avez-vous déjà bénéficié de l'aide juridictionnelle pour cette affaire ? Oui Non



DEMANDE D'AIDE JURIDICTIONNELLE

Articles 33 et suivants du décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991



n° 15626*02

Êtes-vous couvert par un contrat d'assurance de protection juridique ou tout autre système de protection équivalent permettant de prendre en charge les frais nécessaires à la défense de vos intérêts en justice ?

Pour répondre, vous devez interroger votre assureur et, si vous êtes salarié et que votre affaire est directement liée à l'exercice de votre travail, votre employeur.

Oui Non

Si oui, quelle part de ces frais votre assureur ou votre employeur prend-il à sa charge ?

- Prise en charge totale *L'aide juridictionnelle ne peut pas vous être accordée.*
- Prise en charge partielle *Vous pouvez déposer une demande afin de couvrir les frais restants.*
- Aucune prise en charge *Vous pouvez déposer une demande afin de couvrir l'intégralité des frais. Cependant, vous devez joindre au présent formulaire une attestation de non-intervention remplie par votre assureur ou, si votre affaire est directement liée à l'exercice de votre travail, un refus écrit de votre employeur.*

Si non, il n'est pas nécessaire de joindre au présent formulaire une attestation de non-intervention remplie par votre assureur ou votre employeur.

1 - Votre état civil et informations personnelles

Madame Monsieur

Nom de naissance : ZIABLITSEV

Nom d'usage :

Prénom(s) : SERGEI

Date de naissance : 11.07.1985 Lieu de naissance : Russie

Nationalité : Française Union européenne Autre Veuillez préciser : un demandeur d'asile

Vous êtes : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Pacsé(e) Concubin(e) Veuf(ve)

Documents à joindre :

- français ou autre citoyen européen : copie recto-verso de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport en cours de validité. À défaut, un extrait de votre acte de naissance de moins de trois mois, ou bien une copie de votre livret de famille régulièrement tenu à jour des mentions relatives à la nationalité
- de nationalité autre que citoyen de l'Union européenne : copie recto-verso de votre titre de séjour en cours de validité et de tout document justifiant le caractère habituel de votre résidence, par ex. quittance de loyer ou facture d'électricité
- marié(e), divorcé(e), pacsé(e), concubin(e) ou célibataire avec enfants à charge : livret de famille à jour ou si vous êtes de nationalité autre que française : toute pièce équivalente reconnue par les lois de votre pays d'origine ou de résidence

Adresse : SDF

Code postal : Commune : Nice Pays : France

N° de téléphone : Courriel : bormentalsv @ yandex.ru

Votre situation professionnelle : CDI, fonctionnaire CDD, stage, intérim Artisan, commerçant, profession libérale Chômage Apprentissage Études Retraite Autre Veuillez préciser : un demandeur d'asile

N° d'allocataire de la Caisse d'allocation familiale (CAF) :

N° fiscal :

Référence du dernier avis d'imposition sur le revenu :

Si la demande est faite par ou au nom d'un majeur protégé ou au nom d'un enfant mineur

Nom et prénom du représentant :

Statut du représentant : Parent/Administrateur légal Tuteur Curateur Autre

Adresse du représentant :

Code postal : Commune : Pays :

N° de téléphone : Courriel : @

2 - Votre foyer

A - Votre conjoint(e), partenaire d'un PACS ou concubin(e)

Madame

Monsieur

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom(s) :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

B - Les personnes financièrement à votre charge ou habitant habituellement avec vous

	Date de naissance	Lien avec vous (ex. fils, nièce, etc.)	Vit habituellement avec vous ?	À votre charge ?
Nom, Prénom / /		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui
Nom, Prénom / /		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui
Nom, Prénom / /		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui
Nom, Prénom / /		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui
Nom, Prénom / /		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Oui

Votre affaire vous oppose-t-elle à votre partenaire ou à l'une des personnes mentionnées ci-dessus ? Oui Non

Si oui, veuillez préciser son nom et prénom :

3 - Votre demande

A - La procédure

Cochez le cas correspondant à votre situation parmi les trois suivants :

1 - Vous souhaitez : saisir un tribunal, parvenir à un divorce par consentement mutuel par acte sous signature privée contresigné par avocats ou conclure un accord amiable (transaction, procédure participative)

Exposez brièvement votre affaire : ... **Ziablitsev a été détenu arbitrairement par le préfet, les juges de la liberté au CRA de Nice. Ensuite l'accusation des infractions a été falsifiée par le commandant de CRA, le chef de la police, le procureur de Nice, le préfet du département, le président du TJ de Nice. Donc, ils l'ont pris en otage. Il a besoin d'un avocat pour trouver un lieux d'otage et son défense toute la période de l'otage**

Avez-vous déjà bénéficié de l'aide juridictionnelle pour cette affaire ?

Oui

Non

Documents à joindre :

en cas de recours contentieux contre une décision administrative : copie de la décision contestée, de sa notification ainsi que de la réclamation préalable et de son accusé de réception par l'administration

2 - Un juge est déjà saisi de votre affaire

Êtes-vous défendeur

demandeur ?

Avez-vous déjà bénéficié de l'aide juridictionnelle pour cette affaire ? Oui

Non

Précisez la juridiction saisie :

Si vous êtes convoqué, indiquez la date de convocation : / /

Documents à joindre :

tout document attestant de la saisie d'une juridiction, par exemple : convocation, déclaration au greffe ou assignation

si vous avez déjà fait une demande d'aide juridictionnelle pour cette affaire : décision d'aide juridictionnelle

3 - Votre affaire a déjà été jugée

Souhaitez-vous exercer un recours contre une décision de justice ?

Oui

Non

Souhaitez-vous faire exécuter une décision de justice ou tout autre titre exécutoire ?

Oui

Non

Documents à joindre : décision concernée et justificatif de sa signification ou de sa notification

B - Votre ou vos adversaires

Veillez renseigner les informations suivantes concernant la ou les autres parties concernées par votre affaire :

Nom et prénom ou raison sociale	Adresse du domicile ou du siège social
la police de la Nice	Caserne d'Auvare 28 r Roquebillière, 06300 NICE
le procureur de Nice	
le président du TJ de Nice	

C - L'auxiliaire de justice

Cochez le cas correspondant à votre situation et renseignez les champs correspondants

- 1 - Vous demandez la désignation : d'un avocat d'un huissier de justice d'un notaire
d'un autre officier public ou ministériel Veuillez préciser :
- 2 - ou vous avez déjà choisi : un avocat un huissier de justice un notaire
un autre officier public ou ministériel Veuillez préciser :
- Son adresse professionnelle :
- Code postal : Commune : Pays :
- N° de téléphone : : Courriel@.....

Documents à joindre si l'auxiliaire de justice est déjà choisi :

- accord écrit de son acceptation d'assistance au titre de l'aide juridictionnelle précisant la nature de la procédure et la juridiction saisie ou à saisir
- si des honoraires ou émoluments ont déjà été réglés : tout document attestant de leur règlement, par ex. facture

4 - Votre situation financière et patrimoniale

A - Les situations ne nécessitant pas de déclarer ses ressources

Cochez le cas correspondant à votre situation

- Vous êtes bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA)
- Vous êtes bénéficiaire de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)
- Vous formez un recours devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA)
- Vous êtes victime d'un des crimes considérés comme étant les plus graves ou ayant droit d'une victime de tels actes (meurtre, tortures ou actes de barbarie, actes de terrorisme, viol, etc.)

Documents à joindre selon votre situation :

- dernière notification de versement du RSA ou de l'ASPA
- avis à victime délivré ou décision remise par le juge d'instruction

Attention : si vous êtes concerné par une ou plusieurs situations mentionnées ci-dessus, il n'est pas nécessaire de renseigner les informations relatives à votre situation financière et patrimoniale ci-après.

B - Les ressources du demandeur et de son foyer

Veillez renseigner le tableau ci-dessous en indiquant la moyenne mensuelle des ressources de la précédente année civile. Si les ressources ont changé depuis, indiquez alors les ressources mensuelles moyennes depuis le 1^{er} janvier de l'année civile en cours.

Les montants renseignés doivent être mensuels
et arrondis à l'euro inférieur

	Vos ressources	Les ressources de votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire de PACS	Les ressources des personnes à charge ou vivant habituellement avec vous
Salaires ou traitements nets imposables	0 €	€	€
Revenus agricoles, industriels, commerciaux ou non commerciaux ...	0 €	€	€
Allocations chômage	0 €	€	€
Indemnités journalières (ex. maladie, maternité, accident du travail)	0 €	€	€
Pensions, retraites, rentes et préretraites	0 €	€	€
Pensions alimentaires perçues	0 €	€	€
Ressources imposables à l'étranger	0 €	€	€
Tout autre revenu locatif ou du capital	0 €	€	€

Veillez indiquer le montant total de votre épargne : €

Etes-vous propriétaire d'un bien immobilier ? Oui Non

Si oui, êtes-vous propriétaire de : votre logement d'un autre bien immobilier

Veillez préciser l'adresse, la nature et la valeur de ces biens à l'exception de celui vous servant de domicile, qu'ils soient en France ou à l'étranger :

Documents à joindre : votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition

Si vous versez à des tiers des pensions alimentaires ou des prestations assimilées, veuillez renseigner ce tableau :

Type de prestation	Montant mensuel	Nom, prénom du destinataire de la prestation et relation avec le demandeur
	€	
	€	
	€	

Documents à joindre : tout justificatif de paiement des prestations versées

INFORMATIONS IMPORTANTES

- 1 - Les sommes payées avant que l'aide juridictionnelle ne vous soit accordée ne sont pas remboursées.
- 2 - En fonction de vos ressources, vous pouvez obtenir une aide juridictionnelle totale ou une aide juridictionnelle partielle. Dans le premier cas, votre avocat et les autres professionnels du droit (huissiers, experts, etc.) seront payés directement par l'État. Dans le deuxième cas, l'État paiera une partie des frais ; vous payerez le reste selon un accord passé avec le professionnel concerné (exemples : avocat, huissier, etc.). Que l'aide soit partielle ou totale, vous devez payer à votre avocat le droit de plaidoirie dû devant certaines juridictions.
- 3 - Même si vous avez obtenu l'aide juridictionnelle, le juge peut dans certains cas vous condamner à payer les frais du procès payés par votre adversaire. Si votre action en justice est déclarée abusive par le juge, ou si vos ressources ont augmenté depuis le moment où vous avez fait votre demande, ou en cas de fausse déclaration, l'aide juridictionnelle peut vous être retirée. Vous devrez alors rembourser tout ou partie des dépenses avancées par l'État.
- 4 - Vos identifiants fiscaux et d'allocataire de la Caisse d'allocation familiale (CAF) peuvent être utilisés pour vérifier la complétude et l'exactitude de vos déclarations.

Attestation sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande d'aide juridictionnelle sont complets et exacts.

Je m'engage à signaler tout changement qui les modifierait.

Je prends connaissance que la loi punit d'un emprisonnement de deux ans et d'une peine d'amende de 30 000 euros le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public, une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu en application de l'article 441-6 du code pénal.

Je consens à communiquer avec le bureau d'aide juridictionnelle par voie électronique : Oui Non

Fait à : Nice, le : 05.08.2021

Signature obligatoire du demandeur ou représentant du mineur ou majeur protégé